
La fronde de l'Istiqlal et la formation du gouvernement Benkirane II : une aubaine pour la Monarchie ?¹

Thierry Desrues*

Le 3 janvier 2013, le nouveau patron de l'Istiqlal, Hamid Chabat envoie un mémorandum au Chef du gouvernement, Abdellilah Benkirane dans lequel il revendique, en tant que président de la deuxième force de la majorité, un remaniement ministériel et un droit de regard sur l'agenda politique². Le moment choisi n'est pas fortuit : il s'agit du jour anniversaire de la formation du premier gouvernement du Parti de la justice et du développement (PJD). Dans ce document, Hamid Chabat annonce que ses ministres se retireraient du gouvernement s'il n'obtenait pas satisfaction. Ce faisant, le dirigeant de l'Istiqlal ne fait que réitérer des revendications formulées depuis son arrivée à la tête du parti en septembre 2012. Estimant que son prédécesseur Abbas El Fassi a négocié une participation de l'Istiqlal au gouvernement en deçà du poids électoral du parti, que l'économie et les finances marocaines sont dans une situation difficile et que le Chef du gouvernement ne respecte pas ses promesses électorales de relance de l'activité productive, il considère que le parti ne saurait être associé à la politique prônée par le PJD. En effet, Hamid Chabat n'est pas prêt à payer le coût électoral d'une mesure aussi impopulaire que la réforme de la Caisse de compensation et celle des retraites, lors des scrutins de 2015 et de 2016³. Aussi, en accord avec la charte de la majorité, réclame-t-il que l'instance de coordination des responsables de la majorité soit consultée avant toute décision engageant le gouvernement⁴.

* IESA-CSIC, Cordoue (Espagne). Chercheur associé à l'Iremam (UMR7310, AMU/CNRS, 13094, Aix-en-Provence, France).

1. Cet article s'inscrit dans le cadre des résultats du projet de recherche: «Jeunesses, changement social, politique et sociétés en réseaux en Méditerranée: le cas des pays du Maghreb», financé par le Secrétariat d'État à la Recherche, le développement et l'innovation du Ministère espagnol de l'Économie et de la compétitivité (CSO2011-29438-C05-04).

2. « Hamid Chabat adresse un mémorandum à Abdallah Benkirane pour remettre le gouvernement sur les rails », *lopinion.ma*, 4 janvier 2013.

3. Cf. les principales revendications de l'Istiqlal dans l'article de Tahar Abou El Farah, « Istiqlal vs PJD : une réunion de dernière chance ? », *La Vie Économique*, 28 janvier 2013.

4. « Une charte prévoit que toutes [les décisions] doivent être prises par la majorité, explique la députée Mounia Rhoulam, du groupe parlementaire de l'Istiqlal. Mais Benkirane a pris la décision d'augmenter les prix [des produits de base] sans nous consulter ». Cf. Borzou Daragahi, « Maroc : nouvelle scène politique, mêmes coulisses ? », *Jeune Afrique*, 7 août 2013, <http://www.jeuneafrique.com/Article/JA2742p040.xml0/pjd-mohammed-vi-istiqlal-abdelilah-benkirane->

L'Année du Maghreb, n° 11, 2014-II, 253-272

Après avoir conquis la mairie de Fès en 2003, le syndicat l'Union générale des travailleurs marocains en 2009 et le parti en 2012, Hamid Chabat se considère désormais comme le candidat naturel au poste de Chef du gouvernement. D'après le calendrier électoral, il dispose de deux années pour se poser en alternative au PJD et remonter un handicap de plus de cinquante sièges à la Chambre des représentants. Pour ce faire, il entend retirer un bénéfice de la participation de l'Istiqlal au gouvernement. S'il ne laisse rien deviner de ses intentions sur sa propre participation au sein de l'exécutif, on devine qu'il entend remplacer les titulaires actuels de portefeuilles ministériels acquis à son prédécesseur par des personnalités qui lui sont proches. Cette démarche s'inscrit également dans la logique des guerres d'influences entre formations politiques. Après la confirmation le 9 janvier de sa victoire sur le fil lors du congrès du parti, le nouveau secrétaire national doit maintenant récompenser ceux qui l'ont soutenu⁵.

Habitué aux esclandres à répétition du volubile syndicaliste maire de Fès, la plupart des observateurs de la vie politique marocaine ne prennent pas au sérieux cette menace de retrait⁶. Ils y voient une nouvelle tactique pour obliger Abdellilah Benkirane à négocier. N'ayant toujours pas reçu de réponse, à la fin du mois de mars, Hamid Chabat remet de nouveau un cahier revendicatif au Chef du gouvernement par lequel il entend « rectifier le tir », et par la même occasion « donner un coup de fouet à l'action du gouvernement »⁷. Or, le Chef du gouvernement lui oppose toujours une fin de non-recevoir, comme d'ailleurs à toutes les demandes de l'Istiqlal de réunir l'instance de coordination des responsables de la majorité. La polémique par déclarations interposées entre Hamid Chabat, qui menace toujours d'un départ du gouvernement, et le reste de la majorité gouvernementale se prolonge jusqu'au 11 mai, date à laquelle le Conseil national de l'Istiqlal annonce publiquement la décision du parti de retirer ses ministres du gouvernement.

Par son action, le dirigeant de l'Istiqlal ouvre la voie à une crise gouvernementale qui a marqué l'agenda politique du Maroc pendant près de dix mois, c'est-à-dire du début de l'année jusqu'à la formation d'un nouveau gouvernement à la veille de l'ouverture de la session parlementaire d'octobre. En initiant cette fronde Hamid Chabat envisageait-il d'être à l'origine de la formation d'un deuxième gouvernement Benkirane dont il serait exclu ? En faisant la sourde oreille aux ambitions politiques de Chabat, le Chef du gouvernement imaginait-il qu'il donnerait l'occasion à l'un de ses principaux rivaux, Salaheddine Mezouar, de se poser de nouveau à la tête du Regroupement national des indépendants (RNI) en alternative au PJD et, que la Monarchie en profiterait pour élargir ses domaines de souveraineté ? Probablement pas. Mais par cette action le chef de l'Istiqlal a réveillé le microcosme politique marocain intrigué par le caractère inédit de la démission collective de ministres au Maroc et le recours du Conseil national de l'Istiqlal à l'article 42 du texte constitutionnel appelant l'arbitrage

gouvernement-marocain-maroc-nouvelle-scene-politique-memes-coulisses.html

5. « Istiqlal : Chabat confirmé dans son poste », *La Vie économique*, 14 janvier 2013.

6. Hinde Taarji, « L'Istiqlal à la croisée des chemins », *La Vie économique*, 28 janvier 2013.

7. « Dans un communiqué du Comité central sur l'inquiétante situation économique du pays, le parti de l'Istiqlal tire la sonnette d'alarme et propose des mesures d'urgence », *lopinion.ma*, 1^{er} avril 2013.

du roi dans un conflit entre partis. Nombreux sont les acteurs politiques et les constitutionnalistes qui se sont prononcés dans la presse sur l'interprétation de la constitution. Certains d'entre eux ont tenté de percer les tenants et aboutissants de la démarche de l'Istiqlal⁸. Mais l'important, par-delà la nouveauté de l'évènement, est le résultat auquel a abouti l'initiative de Hamid Chabat : la reprise en main par des hommes qui jouissent de la confiance du palais de ministères de premier plan.

Un Conseil national de l'Istiqlal unanime : « il faut se retirer du gouvernement »

Après des semaines de tension entre les deux leaders politiques, Abdelillah Benkirane et Hamid Chabat, le Conseil national de l'Istiqlal décide le 11 mai de se retirer du gouvernement. Le communiqué du secrétaire national du parti insiste sur trois points : la décision a été prise à l'unanimité ; les procédures démocratiques au sein du parti seront respectées, et partant, la décision prise par le Conseil national sera entérinée par le comité exécutif ; et il pointe enfin la responsabilité d'Abdellilah Benkirane qui se serait comporté en chef de clan sectaire conduisant ainsi l'Istiqlal à prendre cette grave décision.

En mettant en avant l'appui unanime obtenu des diverses instances du parti, Chabat vise à dépersonnaliser la querelle qui l'oppose à Benkirane⁹. Il veut également montrer qu'il est respectueux de la volonté des militants qui refusent la mise sous tutelle des ministres istiqlaliens par un Benkirane autoritaire¹⁰. Aussi laisse-t-il filtrer auprès de la presse, les critiques virulentes proférées à la tribune à l'encontre du Chef du gouvernement par un nombre « étonnamment » élevé de membres du Conseil. En revanche, les militants présents lors de cette réunion insistent dans leurs déclarations sur la retenue dont aurait fait preuve le secrétaire national lors de son intervention à

8. Mohammed Boudarham, Nina Kozlowski et Jules Crétois, « Rétro. Les hommes de 2013 », *Tel Quel*, 14 janvier 2014.

9. « Il [Chabat] a souligné que pas moins de 70 intervenants lors de la session du Conseil national ont appelé au retrait du gouvernement, à l'exception de deux intervenants, ajoutant que « le comité exécutif, comme son nom l'indique, mettra en exécution la décision du Conseil national et répondra ainsi à une tendance générale au sein du parti ». Naïma Cherii, « Crise dans la majorité : Silence radio du PJD », *lereporter.ma*, 16 mai 2013, <http://www.lereporter.ma/politique/dossier/387-crise-dans-la-majorit%C3%A9-silence-radio-du-pjd.html>.

10. Le communiqué de l'organisation de la jeunesse istiqlalienne repris par la presse du parti annonçait une recrudescence de la pression sur le gouvernement : « À la veille du Conseil national du parti : la Jeunesse istiqlalienne appelle au retrait de l'Istiqlal du gouvernement. Lors de sa réunion hebdomadaire ordinaire de mercredi dernier, le bureau exécutif de l'organisation de la jeunesse istiqlalienne « a condamné de toutes ses forces la vile attaque du gouvernement contre le parti de l'Istiqlal après l'éclatant succès de la marche du 1^{er} mai » et « a mis le gouvernement en garde contre la tentation d'instrumentaliser les institutions constitutionnelles pour faire passer de bas ressentiments et discréditer les partis nationaux démocratiques ». Il a aussi considéré que le parti a épuisé tous les moyens institutionnels en vue d'attirer l'attention du gouvernement sur la situation catastrophique où il a mené le pays. Ainsi, il a appelé le conseil national du parti « à décider le retrait immédiat de ce gouvernement non patriotique et impopulaire, englué dans la corruption morale consignée par le son et l'image » et a préconisé « la constitution d'un front national de défense de la démocratie contre l'intégrisme communiste et islamiste qui prend la Constitution en otage et cherche à étouffer la démocratie ». Cf. *L'Opinion*, 10 mai 2013.

la tribune. Il se serait comporté en homme politique responsable tenu « de participer à la réussite de cette expérience [gouvernementale], en raison du contexte particulier de 2011, comme cela a été le cas lors du gouvernement de l'alternance »¹¹. Ce faisant, il fait porter l'entière responsabilité de la crise à Abdellilah Benkirane qui n'a jamais « prêté attention aux propositions de l'Istiqlal » trop occupé à « monopoliser la prise de décision et [à] marginaliser les autres composantes de la majorité ».

Tant d'empressement à insister sur l'unanimité du parti pourrait servir enfin à justifier à posteriori la mention de l'article 42 de la constitution dans le communiqué du Conseil national¹². En effet, le recours à l'article 42 de la constitution relatif au rôle du Souverain en tant que garant de la continuité de l'État et arbitre entre ses institutions soulève plusieurs questions dont en premier lieu celle du bien fondé de soumettre un conflit entre partis à l'arbitrage royal, alors que ce type de crise gouvernementale est prévu par l'article 47 de la constitution.

Sens et portée de la prompt réaction de Mohamed VI

Quelques heures seulement après l'annonce de la décision du Conseil national de l'Istiqlal, l'information selon laquelle le roi aurait téléphoné au secrétaire national du parti a commencé à circuler. Mohamed VI, en séjour privé à l'étranger, aurait demandé à Hamid Chabat¹³ de maintenir ses ministres au

11. Pour Chabat, « les différends avec le Chef du gouvernement sont dus au fait que le PJD est plus préoccupé par les élections que par la résolution des problèmes que connaît le pays ». Il en veut pour preuve « le transfert de 15 milliards de DH à 2014 suite aux coupes budgétaires afin de pouvoir les utiliser pour préparer les élections locales en 2015 ». Pire, Chabat a estimé « qu'au moment où les ministres de l'Istiqlal se penchent sur la résolution des problèmes des citoyens, ceux du PJD se chargent de mener une campagne électorale en faveur de leur parti ». Les membres du Conseil national ont formulé également d'autres critiques et ont approuvé les déclarations de Chabat, « refusant toute tutelle sur les ministres istiqalaliens de la part du Chef du gouvernement ». Mohamed Ali Mrabi, « Bras de fer Istiqlal/PJD : Les scénarios pour sauver la majorité », *L'Économiste*, 13 mai 2013, <http://www.leconomiste.com/article/906626-bras-de-fer-istiqlal-pjd-les-sc-narios-pour-sauver-la-majorité>

12. Le journaliste Ali Anouzla note que « ce que n'auront pas remarqué nombre d'observateurs est que cette décision, qui compte parmi les plus importantes prises dans l'histoire de l'Istiqlal, n'a nullement été votée mais est « passée » par acclamations, à l'unanimité bien évidemment ». Ali Anouzla, « L'impossible retrait », *Lakom.com*, repris et traduit de l'arabe dans *PanoraPost.com*, 19 mai 2013.

13. Le journal *Akhbar El Yaoum* rapporte la conversation entre le roi Mohammed VI et Chabat dans les termes suivants: « Sa Majesté m'a appris qu'il suivait de près ce qui se passait au parti, et qu'il avait donc pris connaissance de la décision de retrait du gouvernement prise par le Conseil national », et puis le souverain a ajouté que « les ministres de l'Istiqlal doivent poursuivre leur action au gouvernement, et vous devez reporter votre décision finale sur le retrait jusqu'à mon retour de France ». Ensuite, Chabat a dit à ses interlocuteurs que le roi a promis de le recevoir une fois qu'il sera rentré au Maroc : « Je te recevrai à mon retour et j'examinerai la situation avec toi, dans le cadre de la constitution et de son article 42 ». C'est ce que rapporte Abdelkader el Kihel, membre du Comité exécutif du parti qui précise que « le roi a demandé que les ministres restent en fonction et qu'on lui adresse une note exhaustive qui revient sur les causes et les détails qui ont présidé à la décision de retrait du gouvernement ». Cf. « Ainsi parla, brièvement, le roi Mohammed VI à Chabat au téléphone », *Akhbar El Yaoum*, repris et traduit de l'arabe dans *PanoraPost.com*, 13 mai 2013.

sein du gouvernement dans le souci de préserver le fonctionnement normal de celui-ci, et de reporter la décision du retrait jusqu'à son retour. Il lui concéderait alors une audience pour qu'ils examinent ensemble la situation. Ce faisant, Chabat est invité à soumettre au Souverain un mémorandum expliquant les motifs du retrait.

Au-delà du consensus des propos de tous bords rapportés par la presse sur le fait que l'appel téléphonique du roi « a tout bouleversé », la rapidité de la réaction de Mohamed VI est sans doute liée à la mention de l'article 42 de la constitution dans le communiqué de l'Istiqlal et à la requête d'arbitrage royal entre les parties en conflits que celle-ci implique. Parmi les analyses publiées dans la presse, certaines ont encensé l'éthique de responsabilité du monarque : situé au-dessus des querelles infantilisantes des partis, il reste le garant de la stabilité politique du pays.

D'autres, y ont vu d'abord un sauvetage du gouvernement et du parti de l'Istiqlal. Les partisans de Chabat considèrent en effet, que le roi appuie leurs requêtes. En demandant à l'Istiqlal de veiller à la stabilité du gouvernement, ils veulent comprendre que Mohamed VI a désavoué l'attitude de Benkirane et ouvert la porte à un remaniement ministériel en faveur de leurs thèses.

En dehors du vieux parti nationaliste, les analystes voient plutôt dans la demande du roi d'un mémorandum justifiant non pas un remaniement du gouvernement, mais la démission des ministres de ce gouvernement, un signal indiquant une prédisposition à accepter cette dernière solution. Surtout, les tenants de cette thèse pensent que le roi se serait ainsi habilement défaussé sans humilier les deux parties en conflit. D'abord, il n'implique pas le Chef du gouvernement ou le PJD qui ne sont cités à aucun moment dans les propos de Mohamed VI rapportés par la presse. Ensuite, en promettant de recevoir Hamid Chabat, il fait part de sa disponibilité et de sa capacité d'écoute. Il se démarque ainsi de la fin de non-recevoir opposée par le Chef du gouvernement aux revendications de l'Istiqlal. Mais de là à modifier son agenda et à raccourcir ses vacances, il y a un pas que le monarque ne franchira pas, rappelant ainsi qu'il est le maître du temps politique. Ce faisant, la décision du retrait reste suspendue jusqu'au retour du roi prévue à la mi-juin. De l'avis de l'Istiqlal, celle-ci ne sera prise qu'en fonction de la position adoptée par Mohamed VI.

Les scénarios de sortie de crise

Les propos attribués au roi rapportés par des sources proches du secrétaire national de l'Istiqlal ont donné lieu à des interprétations divergentes. Celles-ci contrastent avec le silence du Chef du gouvernement, habituellement si volubile. Ce dernier n'intervient que pour affirmer qu'il est le seul à même d'exprimer le point de vue officiel du PJD¹⁴. Il justifie sa décision en répétant n'avoir reçu

<http://www.panorapost.com/ainsi-parla-brievement-le-roi-mohammed-vi-a-chabat-au-telephone/>

14. « L'échiquier politique est dans l'expectative. La majorité est sur des charbons ardents. Le parti de la Justice et du développement a tenu une réunion de son secrétariat général lundi soir. Jusqu'à l'heure où nous mettons sous presse, rien ne filtrait officiellement. « Seul Benkirane est habilité à se prononcer sur cette question compte tenu de la sensibilité du dossier », précise au *Matin* un membre de cette instance ». Cf. Jihane Gattiouti, « Décision de retrait de l'Istiqlal du gou-

aucun document officiel du retrait du parti de l'Istiqlal et qu'il bénéficie de la confiance du roi¹⁵. En fait, il semblerait qu'à partir du moment où Mohamed VI a pris contact avec Hamid Chabat, sans que le Chef du gouvernement ne soit au courant de la teneur exacte de la conversation, ce dernier a préféré se réfugier dans une stratégie attentiste. Plutôt que se prononcer et revendiquer sa légitimité issue des urnes, ce dernier a choisi de montrer de nouveau son conformisme avec les initiatives prises par le roi. Or la constitution situe la responsabilité du gouvernement non plus devant le roi, mais devant les représentants de la Chambre dont il tire sa majorité et le vote de confiance¹⁶.

C'est dans ce contexte de silence gouvernemental et d'absence du monarque que la presse s'est prêtée au jeu de la prospective en passant en revue les possibles scénarios de sortie de crise¹⁷. Le premier scénario est celui du maintien de la majorité sortante qui impliquerait une renégociation des termes de la participation de l'Istiqlal. Le deuxième scénario postule la formation d'une nouvelle majorité gouvernementale qui verrait le remplacement de l'Istiqlal au gouvernement par un autre parti. Le troisième scénario prévu par la Constitution consiste à convoquer des élections législatives anticipées. Les premières réactions du parti islamiste sont hostiles à cette solution¹⁸ et partent du principe que le gouvernement doit rester en place. Au sein du PJD, certains doutent même de la capacité de Chabat à forcer la démission des ministres istiqalaliens qui lui sont hostiles¹⁹. Enfin, on peut rappeler au passage que le

vernement. Les sept principaux partis réagissent », *Le Matin*, 14 mai 2013. http://www.lematin.ma/journal/2013/Decision-de-retrait-de-l-Istiqlal-du-gouvernement_Les-sept-principaux-partis-reagissent/182191.html#sthash.9pinxVvK.dpuf

15. « Lors de la réunion extraordinaire du SG du PJD, tenue lundi 13 mai, Benkirane a assuré que sa formation ne peut pas prendre des mesures sans avoir reçu une décision officielle signifiant le retrait de l'Istiqlal et de ses ministres membres du gouvernement. Ces mêmes sources informées au sein du PJD ont souligné que le SG du parti de la lampe a refusé de publier un quelconque communiqué sur les développements de la crise actuelle au sein de la majorité, justifiant cette position par le respect dû au Souverain qui se trouve en visite privée en France ». Naïma Cherii, « Crise dans la majorité : Silence radio du PJD », *lereporter.ma*, 16 Mai 2013.

16. L'article 88 du texte constitutionnel énonce que « Le Gouvernement est investi après avoir obtenu la confiance de la Chambre des Représentants, exprimée par le vote de la majorité absolue des membres composant la Chambre, en faveur du programme du Gouvernement ». Cf. l'analyse d'Hassan Tariq, « Le départ de Benkirane est-il entre les mains du roi ? », *PanoraPost.com*, 28 janvier 2013. <http://www.panorapost.com/le-depart-de-benkirane-est-il-entre-les-mains-du-roi-par-hassan-tariq/>

17. Dans la presse, les quotidiens *Le Monde* et *L'Économiste* se sont arrêtés sur les deux possibilités les plus probables, à savoir : la négociation d'une nouvelle majorité et des élections anticipées. Quant au journal *Les Échos*, il est revenu sur la possibilité de sauver la majorité actuelle, se démarquant du quotidien arabophone de l'USFP, *Al-Ittihad al-Ichiraqi*, qui s'est aventuré sur la piste du maintien d'un gouvernement sans majorité. Cf. la revue de presse réalisée par Sophia Akhmisse « Gouvernement Benkirane : les scénarii de la sortie de crise », le 12 mai 2013, <http://www.le360.ma/fr/politique/gouvernement-benkirane-les-scenarii-de-la-sortie-de-crise-505>.

18. *Ibid.*

19. Abdelaziz Aftati, député PJD, dès l'annonce de la décision istiqalalienne, a fait ce commentaire au site Menara.ma : « Les instances partisans peuvent décider ce qu'elles veulent, maintenant M. Chabat peut-il imposer à ses ministres de présenter leur démission ? La seule façon constitutionnelle de dire qu'un ministre s'est retiré du gouvernement, c'est qu'il présente sa démission selon les voies reconnues. Vous pensez que Mohamed El Ouafa (ministre istiqalalien de l'Éducation nationale) va se soumettre à la décision du conseil national de son parti ? ». « Le retrait de l'Istiqlal secoue la classe politique », *hibapress.com*, 13 mai 2013.

communiqué de l'Istiqlal parle de retrait du gouvernement, mais ne précise pas si le parti rejoindra les rangs de l'opposition. Et quand bien même l'Istiqlal rejoindrait l'opposition, le gouvernement pourrait rester en place à moins qu'il démissionne de sa propre initiative ou qu'il fasse l'objet d'une motion de censure. Néanmoins, ces deux options semblent écartées²⁰. La possibilité d'une démission du gouvernement n'a pas été abordée par le PJD, tandis que la formation d'une majorité prête à soutenir une motion de censure semble difficile à réaliser. D'aucuns y verrait un complot pour mettre fin à la première expérience gouvernementale conduite par des islamistes. Dès lors le PJD aurait beau jeu de se poser en victime. Reste la question de la dissolution qui n'a les faveurs ni du PJD ni de l'opposition.

Finalement, dans tous les scénarios possibles, en dehors d'improbables élections anticipées, il apparaît que le PJD et Abdellilah Benkirane resteraient aux commandes en accord avec le principe constitutionnalisé de la nomination du chef du gouvernement au sein du parti arrivé en tête aux élections²¹.

La polémique à propos du recours à l'article 42 de la constitution de 2011

La crise de gouvernement provoquée par l'Istiqlal est le premier véritable test de la nouvelle constitution approuvée par référendum en juillet 2011. Comme le souligne l'hebdomadaire, *La Vie Économique*, elle permet de questionner et d'éprouver le degré opérationnel du nouveau texte dans son énoncé et son esprit²². Au premier abord, la démission de ministres ne devrait poser aucun problème au niveau constitutionnel, si ce n'est que c'est un fait quasiment inédit relevé par certains comme une anomalie marocaine²³. Depuis 1956, seuls deux ministres ont abandonné le gouvernement après avoir présenté leur démission. Hassan II avait en effet accepté la démission pour des raisons personnelles du ministre de l'Agriculture, Othman Demnati en 1992²⁴. Quant à celle du ministre des Droits de l'Homme, Mohamed Ziane en 1996, elle semble liée à ses critiques contre la « campagne d'assainissement » musclée menée

<http://hibapress.com/old-site/fr-/details-1329.html>

20. Parmi les constitutionnalistes consultés par l'hebdomadaire *La Vie Économique*, Abderrahmane Baniyahia affirme que « la crise est là » et nécessite « justement un arbitrage constitutionnel ». Quant à Abdelkader Bayna, celui-ci considère que « la Constitution propose beaucoup de solutions dont certaines sont, toutefois, politiquement inacceptables. En tout cas dans la situation actuelle du Maroc ». C'est le cas notamment de l'option d'une dissolution du Parlement qu'il considère « politiquement irréalisable ». Cf. Tahar Abou Farah, « Istiqlal vs PJD : la Constitution mise à l'épreuve », *La Vie Économique*, 20 mai 2013.

21. Mohamed Zemzami, « Le Chef du Gouvernement peut-il s'auto-reconduire ? », *Lakome.com*, 25 juillet 2013. <http://www.maghress.com/fr/lakomefr/2128>

22. On renvoie à l'article très documenté de l'hebdomadaire *La Vie Économique* consacré à la dimension constitutionnelle de cette affaire. Cf. Tahar Abou El Farah, « Istiqlal vs PJD : la Constitution mise à l'épreuve », *La Vie Économique*, 20 mai 2013.

23. Driss Ben Ali, « Que signifie avoir du courage politique dans un système esclavagiste ? », *PanoraPost.com*, 17 juin 2012. <http://www.panorapost.com/que-signifie-avoir-du-courage-politique-dans-un-systeme-esclavagiste-par-driss-benali/>

24. Entretien avec Othman Demnati réalisé à Rabat en juillet 2001 au cours duquel il confia que la proximité dont il jouissait avec le roi Hassan II avait joué en faveur de sa requête.

en 1995 par le ministre de l'Intérieur de l'époque, Driss Basri²⁵ contre certains milieux d'affaires et s'apparenterait plutôt pour certains à un limogeage²⁶. En fait ce qui pose réellement question c'est l'invocation de l'article 42 dans le communiqué annonçant le retrait de l'Istiqlal du gouvernement. Les avis des constitutionnalistes consultés par la presse se rejoignent pour considérer qu'elle est pour le moins inappropriée et rétrograde²⁷.

Elle est inappropriée car la constitution a prévu dans son Article 47, la manière de répondre à la décision d'un parti politique dont les instances décisionnelles auraient exprimé la volonté de se retirer du gouvernement. Cet article dispose dans son second paragraphe que : « le Chef du Gouvernement peut demander au Roi de mettre fin aux fonctions d'un ou de plusieurs membres du gouvernement du fait de leur démission individuelle ou collective ». Il appartient donc à ce parti de présenter des démissions individuelles ou collectives au chef du gouvernement, qui saisit le roi et lui demande de démettre un ou plusieurs ministres. Selon cette procédure, c'est le roi qui a le dernier mot. En revanche, l'article 42 s'attache à la royauté et au rôle d'arbitrage du roi entre les institutions. Il ne concerne pas l'arbitrage du monarque dans les conflits entre partis politiques au sein d'une même institution. Ainsi, il prévoit que « le Roi, Chef de l'État, son Représentant suprême, Symbole de l'unité de la Nation, Garant de la pérennité et de la continuité de l'État et Arbitre suprême entre ses institutions, veille au respect de la Constitution, au bon fonctionnement des institutions constitutionnelles... ».

Quant au caractère rétrograde de la référence à l'article 42, il réside dans l'appel au retour aux pouvoirs extraconstitutionnels du Roi, prérogatives décriées et présentes dans le fameux article 19 des textes constitutionnels antérieurs à 2011 qui consacrait le titre de commandeur des croyants et permettait une interprétation de la constitution faisant du roi une institution supra constitutionnelle qui, de par ce statut, pouvait légiférer pour sauver la communauté musulmane²⁸. L'Istiqlal témoigne ainsi des difficultés d'un parti bénéficiant pourtant d'une légitimité historique et d'une certaine assise sociale. Il rejoint la plupart des partis politiques marocains qui attendent des responsabilités politico-administratives autant de leurs résultats électoraux que de leur loyauté envers le Palais²⁹. L'attitude attentiste du Chef du gouvernement semble s'inscrire dans une logique similaire, puisque Benkirane se réfère essentiellement à la confiance du roi. Le baromètre de la confiance

25. À propos de la campagne d'assainissement, on renvoie à Béatrice Hibou, « Les enjeux de l'ouverture au Maroc. Dissidence économique et contrôle politique », *Les Etudes du CERI*, 1996.

26. Cf. « Assainissement à quoi bon? », *Economie et entreprises*, août 2012, <http://www.economie-entreprises.com/assainissement-a-quoi-bon/>

27. Parmi les analystes, Abderrahmane Baniyahia, professeur de droit constitutionnel à l'Université Hassan II y voit « une lecture archaïque du texte constitutionnel ». ». Cf. Tahar Abou Farah, « Istiqlal vs PJD : la Constitution mise à l'épreuve », *La Vie Économique*, 20 mai 2013. On peut consulter aussi Abdelali Hamieddine, « De l'article 42 de la constitution », *Akhbar El Yaoum*, version de *PanoraPost.com* traduite de l'arabe, 16 mai 2013, <http://www.panorapost.com/de-l'article-42-de-la-constitution-par-abdelali-hamieddine/>

28. On renvoie notamment à Mohammed Tozy, *Monarchie et islam au Maroc*. Paris, Presses de Sciences Politiques, 1998.

29. Un autre type d'arguments qui est avancé pour douter de la volonté de Chabat de quitter le gouvernement se réfère aux rentes attachées aux portefeuilles ministériels et que l'Istiqlal ne serait pas disposé à perdre.

royale tend à devenir la véritable base de la légitimité politique et à reléguer la représentation parlementaire issue des urnes à un second plan.

Sur la base de ces analyses, les spéculations sur les intentions réelles cachées par ce recours inapproprié à l'article 42, se multiplient. Celui-ci pourrait signifier que la décision n'est pas irrévocable et que Chabat est prêt à revoir sa décision, si jamais le Roi intervenait pour trouver une issue. En effet, pour certains observateurs, si l'Istiqlal avait vraiment voulu se retirer du gouvernement, ses ministres n'avaient qu'à présenter leur démission au Chef du gouvernement qui les aurait transmises au Roi. Il s'agirait alors d'une manœuvre pour obtenir du roi ce que Hamid Chabat n'avait pas réussi à arracher à Abdellilah Benkirane³⁰. D'aucuns soulignent qu'il suffisait d'accepter la décision du Conseil national sans avoir à revenir au Comité exécutif du parti et de convoquer les ministres auprès des instances du parti pour qu'ils signent leur démission. Reste aussi, la possibilité d'une bravade du nouveau za'im de l'Istiqlal qui aurait ainsi cherché à imposer l'impression d'un appui général et indéfectible du parti à son leadership et à faire taire les dissensions internes. Enfin, la théorie de la fausse dissidence a été avancée notamment par Ali Anouzla, le directeur du site d'information en ligne en arabe Lakome.com. Elle consiste à considérer que la critique de l'Istiqlal envers le gouvernement n'est rien d'autre qu'une forme d'allégeance aux adversaires du PJD au sein du Makhzen. Ce journaliste marocain a envisagé la possibilité d'un « acte du parti qui voudrait ainsi montrer sa totale disponibilité à servir de bras séculier contre le gouvernement, à conduire la bataille de l'intérieur même de ce gouvernement, par procuration »³¹.

Finalement, l'hypothèse la plus crédible est que par son appel à l'arbitrage du roi, le nouveau patron de l'Istiqlal pensait à obtenir via le Palais ce qu'il n'avait pas pu avoir par la négociation parlementaire – à savoir une meilleure représentation au sein du gouvernement et une participation effective au programme de celui-ci.

Un peu plus d'un mois après la décision du Conseil national de l'Istiqlal, le 15 juin, le roi Mohammed VI rentre au Maroc. Dix jours plus tard, il concède une audience à Hamid Chabat qui lui remet un mémorandum expliquant les motivations d'un éventuel retrait du gouvernement. Ce document reprend celui que l'Istiqlal avait adressé au début du mois de janvier à Abdellilah Benkirane. Il dresse un bilan extrêmement critique de l'action gouvernementale³². Quant à la mention du « retrait » dans le document, elle signifie qu'il ne s'agit plus de réclamer un remaniement ministériel. À l'issue de cet entretien, Hamid Chabat indique à la presse que son parti attend maintenant l'arbitrage royal, comme prévu et conformément à l'article 42 de la constitution.

30. Taoufiq Bouachrine : « Chabat «demande l'onction» du palais », *Akhbar El Yaoum*, 12 mai 2013, repris et traduit de l'arabe dans *PanoraPost.com*. <http://www.panorapost.com/chabat-demande-lonction-du-palais-par-taoufiq-bouachrine/>

31. Ali Anouzla, « L'impossible retrait », *Lakom.com*, repris et traduit de l'arabe dans *PanoraPost.com*, 19 mai 2013. <http://www.panorapost.com/limpossible-retrait-par-ali-anouzla/>

32. Cf. Hassan El Arif, « Démission de l'Istiqlal : deux mémos en guise d'avertissement. L'Istiqlal avait fulminé contre « l'inertie » du cabinet Benkirane. Un plan d'urgence pour mobiliser 42 milliards de Dh », *L'Économiste*, 10 juillet 2013. <http://www.leconomiste.com/article/908757-d-mission-de-l-istiqlal-deux-m-mos-en-guise-d-avertissement#sthash.cb5GEHVY.dpuf>

Après 59 jours d'attente, le 10 juillet, Mohamed VI a reçu, de la part d'Abdelilah Benkirane, les démissions des cinq ministres membres du parti de l'Istiqlal et a bien voulu les accepter, a indiqué un communiqué du Cabinet Royal³³. En donnant son accord à la démission des ministres istiqlaliens, le roi accule Hamid Chabat à mettre à exécution le retrait décidé par son Conseil national³⁴.

La résistance de Mohamed El Ouafa

Après des semaines de querelles byzantines, pour que la démission des ministres istiqlaliens soit vraiment effective, il faut d'abord que ceux-ci (Nizar Baraka, Fouad Douiri, Youssef Amrani, Abdelatif Maazouz, Abdessamad Kayouh et Mohamed El Ouafa) adressent leur décision au Chef du gouvernement, afin que celui-ci la présente au roi. Or, le 10 juillet, tous les ministres istiqlaliens ne présentent pas leur démission. Mohamed El Ouafa, en charge de l'Éducation, considère que, n'ayant été ni proposé ni nommé par Chabat, il n'a de comptes à rendre qu'au roi. Il en a juridiquement le droit note le juriste blogueur Ibn Kafka : « les ministres sont nommés par le Roi sur proposition du Chef du gouvernement. Si ni le Roi ni le Chef du gouvernement ne souhaitent son départ, et s'il ne démissionne pas, il reste membre du gouvernement »³⁵. Certes, « dans un système qui se veut parlementaire, les ministres siègent en fonction de leur appartenance partisane, et si un parti décide de quitter le gouvernement pour rejoindre l'opposition, il est incongru qu'un ministre nommé en raison de son appartenance à un parti puisse demeurer à titre personnel dans un gouvernement que son parti a abandonné ». Or, le récalcitrant refusant d'obtempérer, est maintenu et il sera d'ailleurs reconduit dans le gouvernement suivant formé par Benkirane à l'automne. Entre temps, Mohammed El Ouafa a été exclu du parti. Le 22 juillet, le roi accepte les démissions et demande au Chef du gouvernement de constituer une nouvelle majorité tandis que l'Istiqlal rejoint le camp de l'opposition parlementaire.

Finalement, le roi a refusé d'arbitrer le conflit entre le Chef du gouvernement et Hamid Chabat. Mohamed VI, sans doute approuvé en cela par Abdelilah Benkirane, a choisi d'assimiler la démission de membres individuels du gouvernement à une démission collective en accord avec l'article 47 alinéa 7 de la Constitution qui stipule que « le gouvernement démissionnaire expédie les affaires courantes jusqu'à la constitution du nouveau gouvernement »³⁶.

33. « SM le Roi Mohammed VI accepte la démission des ministres istiqlaliens », *Aujourd'hui.ma*, 23 juillet 2013.

34. Un des cadres du PJD, Abdelali Hamiddine appelle à faire la différence entre une simple audience royale accordée par le Roi à un chef de parti politique et un acte solennel d'arbitrage. Dans sa réponse au quotidien *Assabah* sur les limites qui séparent les deux, il a précisé que la tentative de l'Istiqlal d'impliquer le Roi dans des conflits partisans est une erreur politique. « Hamiddine : impliquer le Roi est une erreur politique », *Lakome.com*, 28 juin 2014.

35. Ibn Kafka, « Constitution ou tutelle des incapables ? », 27 juillet 2013, <http://ibnkafkasobiterdicta.wordpress.com/tag/chef-du-gouvernement/>

36. Soufia Belhassan, « Crise gouvernementale : le cas El Ouafa », *Menara.ma*, 11 juillet 2013. <http://www.menara.ma/fr/actualit%C3%A9s/maroc/2013/07/11/684925-crise-gouvernementale-le-cas-el-ouafa.html>

La question du maintien de la présidence istiqlalienne de la Chambre des représentants

Le passage de l'Istiqlal dans les rangs de l'opposition soulève une autre question qui était en suspens, à savoir la présidence de la Chambre des représentants. En effet, l'exercice par Karim Ghellab de cette fonction était le résultat des négociations pour constituer la majorité issue des élections de novembre 2011. Une fois la coalition avec l'Istiqlal résolue, des voix se sont élevées pour demander le renoncement de ce parti au perchoir³⁷. *A priori*, tant la logique partisane que celle de la majorité parlementaire auraient voulu que le titulaire de la présidence présente sa démission ou la soumette au verdict du vote des parlementaires. Or si nous suivons l'interprétation du juriste blogueur Ibn Kafka, « le principe de séparation des pouvoirs fait que la présidence de la Chambre des Représentants n'est pas un poste gouvernemental, la Chambre participant au pouvoir législatif. L'article 62 alinéas 3 de la Constitution stipule: « Le Président et les membres du bureau de la Chambre des Représentants, ainsi que les présidents des Commissions permanentes et leurs bureaux, sont élus en début de législature, puis à la troisième année de celle-ci lors de la session d'avril et pour la période restant à courir de ladite législature ». Partant, le président de la Chambre des représentants a été élu pour deux ans et demi, et son remplacement éventuel devra être discuté en avril 2014. Le texte constitutionnel ne prévoit pas de procédure permettant à une majorité des représentants de revenir sur le vote et de destituer Karim Ghellab; seul le règlement intérieur prévoit le remplacement du président en cas de vacance, notamment pour démission. Or, Karim Ghellab n'a pas l'intention de renoncer au perchoir. Le gouvernement aura donc affaire à deux présidents de Chambre appartenant à l'opposition, puisque c'est un membre du Parti authenticité et modernité, Mohamed Biadillah qui préside la Chambre des Conseillers. Cette situation devrait inciter à l'avenir, le parti contrôlant la primature à également chercher à contrôler la présidence de la Chambre des Représentants lors des négociations post-électorales en vue de former une majorité »³⁸.

La nouvelle majorité et le gouvernement Benkirane II : le Palais véritable patron du gouvernement

Après de longues tractations menées avec le RNI jusqu'à la veille de l'ouverture de la session parlementaire d'automne, le PJD dispose à nouveau d'une confortable majorité à la première Chambre. Néanmoins, s'il maintient le plus grand nombre de postes au sein du gouvernement de coalition qu'il conduit,

37. Abdelaziz Aftati, député PJD, considère que la position de l'Istiqlal au sujet de la présidence du parlement lui paraît pour le moins injustifiée politiquement et indéfendable moralement. « C'est quoi ce jeu ? L'Istiqlal claironne qu'il passe dans les rangs de l'opposition et veut garder la présidence du parlement ? C'est à ne rien comprendre. Il est président du parlement sur la base d'un accord passé avec la majorité... ». Soufia Belhassan, « Crise gouvernementale : le cas El Ouafa », *Menara.ma*, 11 juillet 2013. <http://www.menara.ma/fr/actualit%C3%A9s/maroc/2013/07/11/684925-crise-gouvernementale-le-cas-el-ouafa.html>

38. Ibn Kafka, « Constitution ou tutelle des incapables ? », 27 juillet 2013, <http://ibnkafkasobiterdicta.wordpress.com/tag/chef-du-gouvernement/>

il n'a ni la majorité des portefeuilles ministériels ni les plus importants. Cette faiblesse est d'autant plus flagrante que la loyauté envers le Chef du gouvernement des ministres non affiliés au PJD est sujette à caution.

Le RNI rejoint la majorité gouvernementale

Le patron du RNI, Salaheddine Mezouar, avait déclaré peu de temps avant la décision du Conseil national de l'Istiqlal être « prêt à rejoindre le gouvernement, si les intérêts du pays l'imposent »³⁹. Par contre, l'Union socialiste des forces populaires (USFP) maintenait l'option du camp de l'opposition décidée en novembre 2011 et le Parti authenticité et modernité (PAM) constitué quatre ans auparavant pour barrer la route du PJD continuait à afficher son incompatibilité avec les islamistes. Dès lors, il ne restait au PJD qu'à négocier avec le RNI. Or, ce dernier avait au cours de la campagne électorale de 2011 endossé, à la suite du PAM, le rôle du parti « champion anti-islamiste » en concoctant notamment un front anti-PJD. À l'époque, les accusations personnelles lancées par les deux têtes de listes du RNI et du PJD avaient fait les délices de la presse. Toutefois, quarante ans après sa création en 1978 par le beau-frère de Hassan II, Ahmed Osman, ce parti makhzenien est toujours utilisé comme structure politique d'accueil par des hommes d'affaires et des technocrates, voire certains intellectuels qui ont des ambitions politiques ou qui sont encouragés par le Palais à entrer dans l'arène politique. Récemment, il a servi surtout à encarter des ministres sans appartenance politique.

Les négociations entamées avec le RNI s'avèrent longues et ardues. Elles durent trois mois au cours desquels on voit grandir l'appétit des autres formations de la coalition gouvernementale, le Mouvement populaire (MP) et le Parti du progrès et du socialisme (PPS). Finalement, le 10 octobre, Abdellilah Benkirane présente son nouveau gouvernement. Il a dû renier de nouveau sa promesse électorale d'un cabinet ramassé, et scinder des ministères pour satisfaire sa nouvelle majorité. Le gouvernement passe ainsi de 31 à 39 ministres. La représentation féminine ostracisée dans l'ancien cabinet en tire avantage en passant d'un ministre à cinq, soit 15% des départements. Toutefois, il s'agit plutôt de postes de second plan. Surtout, le PJD perd des postes stratégiques au profit du RNI, de technocrates et d'hommes d'affaires proches du Palais.

Le PJD, grand perdant du nouveau gouvernement Benkirane II

Même si le PJD gère 10 postes et récupère l'Énergie et les mines, le parti de la lampe est le grand perdant du nouveau gouvernement d'Abdellilah Benkirane. Si Abdellah Baha, Mustapha Ramid, Lahcen Daoudi, Aziz Rebbah, Mustapha El Khalfi, Bassima Hakkaoui, El Habib Choubani et Idriss Azami Idrissi conservent leurs anciens portefeuilles ministériels, le PJD n'est plus à la tête des départements des Affaires étrangères ni de l'Industrie et du commerce. L'ancien ministre de ce dernier département, Abdelkader Amara, se retrouve au poste de ministre de l'Énergie, des mines, de l'Eau et de l'Environnement. Quant à Mohamed Najib Boulif, l'ancien ministre délégué auprès du Chef du

39. Mohamed Ali Mrabi « Bras de fer Istiqlal/PJD: Les scénarios pour sauver la majorité », *L'Économiste*, 13 mai 2013, <http://www.leconomiste.com/article/906626-bras-de-fer-istiqlal-pjd-les-scenarios-pour-sauver-la-majorite>

gouvernement chargé des affaires générales et de la gouvernance, il est nommé ministre délégué auprès du ministre de l'Équipement, du transport et de la logistique, chargé du transport, tandis que Soumiya Benkhaldoun entre au gouvernement pour occuper le poste de ministre déléguée auprès du ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres.

Le RNI : les indépendants proches du Palais raflent la mise

Pour convaincre son nouvel allié, le PJD lui a octroyé six postes et a dû renoncer au département des Affaires étrangères et à celui de l'Industrie et du commerce qui tombent dans le giron du RNI. Salaheddine Mezouar, son président arrive au ministère des Affaires étrangères et de la coopération, à la place d'un des ténors du PJD, Saad Eddine El Otmani qui sort du gouvernement. Mbarka Bouaida est nommée ministre déléguée auprès du chef de la diplomatie, tandis qu'Anis Birou devient ministre chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration. Le fauteuil d'argentier du Royaume, qui a constitué à maintes reprises une entrave au bon déroulement des tractations, a également été concédé au RNI, avec la nomination de Mohamed Boussaid, Wali de Casablanca, en tant que ministre de l'Économie et des finances. Il est vrai que celui-ci n'est encarté RNI que pour la forme tout comme Moulay Hafid El Alamy, l'ancien patron des patrons qui prend au PJD le ministère de l'Industrie et du commerce et ajoute à ses prérogatives l'Investissement et l'économie numérique. Un poste de ministre délégué auprès du ministre de l'Industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique, chargé des petites entreprises et de l'intégration du secteur informel voit le jour et est occupé par Mamoun Bouhadhoud. Enfin, Fatema Marouane complète la liste des responsables du RNI au département de l'Artisanat, de l'économie sociale et solidaire.

Les ex-communistes du PPS consolident leur participation en obtenant deux nouveaux postes

Le Parti du progrès et du socialisme (PPS) a renforcé sa présence au gouvernement. Même si son patron, Nabil Benabdellah, perd l'urbanisme et la politique de la ville pour ne conserver que l'Habitat, ses camarades ont obtenu deux nouveaux portefeuilles. Avec six portefeuilles ministériels pour 18 députés, le PPS obtient une présence au gouvernement proportionnellement plus importante que celle des autres partis. Il s'élève au même rang que le Mouvement populaire qui regroupe pourtant 32 sièges à la Chambre des représentants. Avec le maintien d'El Houcine El Ouardi au ministère de la Santé, Lahcen Haddad, au ministère du Tourisme, et Ahmed Amine Sbihi, à la Culture, les deux nouveaux ministres du PPS sont Abdesslam Seddiki, à l'Emploi et aux affaires sociales ainsi que Charafat Afilal nommée ministre déléguée auprès du ministre de l'Énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement, chargée de l'eau.

Le Mouvement populaire perd le département de l'Intérieur

Le Mouvement populaire (MP) enregistre une grande perte en cédant son fauteuil au département de l'Intérieur, même si son patron, Mohand Laenser se retrouve au ministère de l'Urbanisme et de l'aménagement du territoire

national. Mohamed Ouzzine, ministre de la Jeunesse et des sports, garde son portefeuille, tandis qu'Abdeladim Guerrouj occupe dorénavant le poste de ministre délégué auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la formation professionnelle. Les trois autres noms issus du MP sont Mohamed Abbou, ministre délégué chargé du Commerce extérieur, auprès du ministre de l'Industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique ; Mohamed Moubdii, ministre délégué chargé de la Fonction publique et de la modernisation de l'administration ; et enfin, Hakima El Haite, ministre chargée de l'Environnement.

L'emprise du Palais sur les ministères

Les gouvernements du Maroc indépendant se sont toujours caractérisés par leur hétérogénéité. Celle-ci découle d'une part, de la fragmentation de la représentation parlementaire qui induit la formation de coalitions partisans pour rassembler une majorité et, d'autre part, de la présence de domaines de souveraineté royale dont la gestion a été confiée habituellement à des personnalités sans affiliation partisane et qui ont souvent eu des fonctions importantes dans l'administration ou dans des entreprises publiques. C'est pourquoi, ces dernières sont fréquemment qualifiées de technocrates et soupçonnées de ne rendre de comptes qu'au roi.

En 2011, l'évolution constitutionnelle et la formation du premier gouvernement Benkirane semblaient entériner une nouvelle pratique qui consistait à réduire les domaines de souveraineté aux ministères des Habous et des Affaires islamiques, au Secrétariat général du gouvernement et enfin au ministre délégué auprès du Chef du gouvernement chargé de l'Administration de la Défense nationale. Ainsi, les ministères de la Justice et de l'Intérieur semblaient avoir abandonné le domaine de souveraineté. C'est toujours le cas pour la Justice dans le nouveau gouvernement qu'Abdellilah Benkirane présente en octobre 2013 puisque le péjidiste Mustafa Ramid est reconduit. En revanche, l'Intérieur revient dans le giron non-partisan au nom de la nécessaire impartialité de la préparation des prochaines élections. Ce ministère est confié à Mohamed Hassad, un ancien wali de Tanger. Celui-ci est assisté par Charki Driss, qui fut gouverneur et wali à plusieurs reprises dans différentes villes et régions, et qui reste ministre délégué à l'Intérieur. Tous les deux rejoignent comme on l'a vu plus haut un autre ancien wali de Casablanca cette fois, en la personne de Mohamed Boussaid, encarté RNI, qui est en charge de l'Économie. Parmi les autres départements qui sont attribués à des personnalités connues pour les services rendus à la Monarchie, on assiste au retour d'un ancien ministre de l'Éducation de Hassan II. Rachid Belmokhtar avait occupé ce poste de 1993 à 1998 avant de présider l'Université Al Akhawayne, puis l'Observatoire de l'Initiative nationale du développement humain (INDH) à partir de 2006. Il se retrouve donc vingt ans plus tard de nouveau en charge de l'Éducation nationale en remplacement de Mohamed El Ouafa. Ce dernier, qui avait proclamé haut et fort son allégeance exclusive au roi lors de la crise gouvernementale, est reconduit dans le nouveau gouvernement, mais cette fois au poste de ministre délégué auprès du Chef du gouvernement chargé des Affaires générales et de la Gouvernance.

Les titulaires des ministères de l'Agriculture et du Commerce et de l'industrie font que ces départements peuvent être apparentés aux domaines de

souveraineté, puisque des hommes d'affaires proches du roi encartés à un parti pour l'occasion ont été nommés à leur tête. L'actuel ministre de l'Agriculture Aziz Akhannouch, homme d'affaires aux multiples intérêts, du secteur agroalimentaire à la presse, est un intime du roi. L'appui du monarque lui a été réitéré quand Akhannouch s'est vu confier l'intérim du ministère de l'Économie, le 23 août 2013⁴⁰. Un autre homme d'affaires, le patron du Groupe Saham, Moulay Hafid El Alami, nommé au Commerce et à l'Industrie, a lui aussi porté son choix sur le RNI.

Ainsi, les technocrates et hommes d'affaires proches du Palais contrôlent désormais la plupart des postes-clé du gouvernement : Affaires Étrangères, Intérieur, Economie et finances, Secrétariat général du gouvernement, Agriculture, Commerce et Industrie, Education, Administration de la Défense. Comme le remarque Mohamed Alami Berrada, le « parti du Palais » « qui ne prend pas ses ordres du gouvernement auquel il appartient ni même à sa présidence », étend désormais son influence sur des secteurs stratégiques qui disposent des postes budgétaires les plus importants et contrôlent le territoire et les élus, une partie importante de la socialisation de la jeunesse, l'armée et son administration, le personnel religieux et l'encadrement idéologique de la population pratiquante, le secteur agricole et donc le monde rural, sans oublier le filtrage juridique qu'opère le Secrétariat du gouvernement⁴¹.

Ce faisant, le PJD a beau être le premier parti légal du pays, il se trouve dans une situation inconfortable pour gérer une crise économique et financière qui exige des réformes importantes⁴². Ses partenaires gouvernementaux ne sont pas fiables, tandis que ses adversaires dans l'opposition guettent le moindre faux pas pour obstruer son action. Quant au roi et ses conseillers, ils n'éprouvent toujours pas de grande sympathie pour le parti des islamistes. Depuis le coup de force opéré par l'armée en Égypte au mois de juillet 2013 contre le gouvernement des Frères Musulmans⁴³, les cadres du PJD semblent convaincus que s'ils engagent le bras de fer avec le Palais, ils encourent le risque de voir leurs ennemis au sein de l'État profond makhzénien, menacer de les évincer du gouvernement, voire du champ politique officiel⁴⁴. Le Chef du

40. « El titular de Agricultura de Marruecos nombrado ministro interino de Economía », Agence EFE, 23 août 2013.

41. Mohamed Alami Berrada, « Une lecture du remaniement ministériel Benkirane II », 14 octobre 2013, tizimaroc.org

42. Le périodique en ligne Lakome parle même d'un parti en « minorité dans son propre gouvernement ». « Benkirane II : le PJD en minorité dans son propre gouvernement », *Lakome.fr*, 10 octobre 2013.

43. À propos de l'évolution des rapports de forces entre les mouvements islamistes et leurs opposants depuis 2011 en Afrique du nord, on renvoie à l'article de Miguel Hernando de Larremendi (2013), « El islamismo político y el ejercicio del poder tras el despertar árabe. Los casos de Egipto, Marruecos y Túnez », en *El islamismo en (R)evolución: movilización social y cambio político Cuaderno de Estrategia*, n° 163 (2013), pp. 71-116 <http://dialnet.unirioja.es/servlet/articulo?codigo=4473746>

44. Cf. Borzou Daragahi, « Maroc : nouvelle scène politique, mêmes coulisses ? », *Jeune Afrique*, 7 août 2013, <http://www.jeuneafrique.com/Article/JA2742p040.xml0/pjd-mohammed-vi-istiqlal-abdelilah-benkirane-gouvernement-marocain-maroc-nouvelle-scene-politique-memes-coulisses.html>

gouvernement insiste dès lors sur l'absence de toute relation de sa formation politique avec la confrérie des Frères musulmans⁴⁵.

Le discours du roi : un rappel à l'ordre au gouvernement

En pleine négociation avec le RNI pour la formation du gouvernement, le PJD reçoit les critiques du roi dans son discours prononcé comme chaque année le 20 août lors de la « Fête de la Révolution du Roi et du peuple ». Mohamed VI déplore notamment l'adoption de programmes et de méthodes d'enseignement inadaptés aux exigences du marché du travail et reproche au gouvernement de ne pas tenir compte des mesures préconisées par les Commissions et les ministres précédents en charge de la question de l'Éducation et de la formation. Quelques minutes après son allocution, le Cabinet royal annonce la nomination du conseiller royal Omar Azziman au poste de président délégué de la Commission nationale de l'Éducation dont la mission est de déterminer les déficiences de ce secteur et d'œuvrer à son amélioration. L'intervention du roi et cette nomination constituent un sérieux rappel à l'ordre au Chef du gouvernement⁴⁶. La monarchie en ne lâchant pas du lest satisfait tous ceux qui pour divers motifs craignent le PJD. Toutefois, elle donne aussi raison à l'opposition extra-parlementaire et les tenants de la thèse de la continuité de la Monarchie exécutive.

L'éducation de la même façon que d'autres secteurs appartient donc au domaine de souveraineté. Que cette appartenance soit explicite avec la nomination d'un « technocrate » ou implicite avec celle d'un « politique », tous les grands chantiers politiques ne peuvent être envisagés sans obtenir l'aval du Monarque. En reprochant au gouvernement de ne pas prendre en considération les acquis des projets de réformes passées, le Roi l'accuse de ne pas suivre la voie qu'il a lui-même tracé. Tant l'annonce immédiate de la nomination du Conseiller royal au Conseil supérieur de l'Enseignement, que, plus tard, la consécration d'un ancien ministre de l'Éducation de Hassan II lors de la formation du nouveau gouvernement, confirment la défiance du Palais envers le PJD.

Le roi a aussi profité de ce discours pour disqualifier de nouveau la classe politique et, en particulier, pour désavouer les polémiques récentes entre le gouvernement et Hamid Chabat. Ce faisant, la paralysie du gouvernement Benkirane, avalisée sinon relayée par le Palais est de plus en plus ouvertement critiquée par certains cadres du PJD qui ne siègent pas au gouvernement. Cette attitude est partagée et amplifiée par des minorités agissantes au sein de la

45. « Nous sommes un parti dont le référentiel est islamique mais il ne serait pas sérieux de dire que nous sommes un parti islamiste, car nous sommes dans un pays musulman et il ne peut y avoir de partis musulmans dans un État de même nature ; nos peuples sont musulmans, et notre État aussi. Tous les partis marocains reconnaissent et se reconnaissent dans la constitution, et la constitution précise bien que la religion d'État est l'islam ». Cf. les déclarations du Chef du gouvernement à la chaîne de télévision saoudienne « El Madj » publiées dans *Akhbar El Yaoum* et traduites et reprises par *Panorapost.com*, « Nous avons un Roi, et il est mon patron (Benkirane) », *PanoraPost.com*, 29 octobre 2013. « <http://www.panorapost.com/nous-avons-un-roi-et-il-est-mon-patron-benkirane/> »

46. Fátima Zohra Bouaziz et Marta Miera, « Nuevo varapalo al Gobierno islamista marroquí tras las críticas de Mohamed VI », *Agence EFE/Informacion.com*, 23 août 2013.

société civile qui se sont saisies de plusieurs affaires pour remettre en question certains traits de la Monarchie marocaine.

Les affaires « Galvan » et « Anouzla » : la prise en compte d'une opinion publique

En dehors des malheurs des gouvernements Benkirane I et II, deux autres noms propres ont agité l'actualité marocaine. C'est d'abord, l'affaire de la grâce accordée à Daniel Galvan Viña, un citoyen espagnol, condamné à trente ans de prison en 2011 pour avoir violé plusieurs enfants. Le 30 juillet, il est libéré avec 47 autres Espagnols au titre de la liste royale des graciés⁴⁷. Une intense mobilisation animée par divers collectifs mais aussi par de nombreux citoyens anonymes s'ensuit, poussant le roi à revenir sur sa décision le 4 août. Le 6 août, Galvan est placé en détention préventive par les autorités espagnoles⁴⁸. Ce revirement inédit du roi montre que la contestation publique peut être entendue et que celui-ci est à l'écoute. Dans ce cas spécifique, il a compris que des risques de débordements d'une simple affaire de mœurs vers une contestation politique plus large existaient. Les leçons de l'étincelle du « Printemps arabe » à partir de la mort d'un jeune marchand ambulant dans une petite ville de l'intérieur tunisien semblent avoir été retenues. Les opposants à la Monarchie exécutive ont certes pu crier victoire. Toutefois, il faudra attendre de connaître les modifications qui seront apportées au mécanisme de confection des grâces pour en mesurer la portée. Par contre, l'attentisme du gouvernement que ce soit du Chef du gouvernement ou du titulaire du ministère de la Justice peut être perçu comme une façon de ne pas s'immiscer dans un domaine dans lequel le roi a le dernier mot. Ce faisant, ils ont perdu une occasion de poser la question du fonctionnement de la justice et de son indépendance.

Ensuite, c'est le journaliste critique, Ali Anouzla⁴⁹ directeur de la version en arabe du journal en ligne *lakome.com* qui suscite la réaction d'une partie de la société civile marocaine après son inculpation et sa mise en détention pour « apologie du terrorisme, incitation à l'exécution d'actes terroristes ». Cette accusation est prononcée suite à la publication le 17 septembre 2013 d'un article expliquant que le groupe terroriste Aqmi (al-Qaida au Maghreb islamique), vient de diffuser une vidéo appelant au Jihad au Maroc à travers le média *Al-Andalous*. Le message de cette vidéo s'attaquait aussi à Mohamed VI. L'article d'Ali Anouzla renvoyait à un lien où on pouvait visionner cette vidéo, hébergée par le blog du journaliste espagnol, Ignacio Cembrero, du quotidien

47. Daniel Galvan Viña faisait partie d'une liste de 48 prisonniers espagnols auquel le roi du Maroc a accordé la grâce, au nom de l'excellence des relations bilatérales entre les deux pays, quelques jours après une visite du roi espagnol Juan Carlos. Cf. Maroc : Hélène Sallon, « Le revirement du roi n'est pas un aveu de faiblesse », *Le Monde*, 6 août 2013, ainsi que « Maroc : la grâce accordée à un pédophile espagnol en 4 questions », *Le Monde*, 8 août 2013, http://abonnes.lemonde.fr/afrique/article/2013/08/05/maroc-la-grace-accordee-a-un-pedophile-espagnol-en-question_3457450_3212.html

48. Cf. Salah Elayoubi, « Maroc. Le roi n'a plus toujours raison », *Lakome, Courrier international*, www.courrierinternational.com/article/2013/08/08/le-roi-n-a-plus-toujours-raison

49. François Soudan, « Le roi et le journaliste », *Jeune Afrique*, 14 octobre 2013.

*El País*⁵⁰. Selon ses défenseurs, ces accusations n'ont d'autre but que de lui faire payer le prix de son rôle dans l'affaire de la grâce de Daniel Galvan Viña, que certains opposants ont appelé le « Danielgate ».⁵¹

L'emprisonnement du journaliste marocain a suscité la constitution d'un comité national de libération pour obtenir sa sortie de prison. Au-delà de la création par le makhzen d'un nouveau martyr, le blocage des sites d'information en ligne *Lakome.com* en arabe et français a été perçu comme le prélude à leur fermeture. Ces sites sont les héritiers du Journal et du Journal-Hebdomadaire, deux emblèmes de la presse indépendante de la seconde moitié des années quatre-vingt-dix et du début des années deux mille aujourd'hui disparu. Se présentant comme les derniers carrés de la liberté d'information au Maroc, ils ont dernièrement sorti des dossiers qui dérangerait des groupes d'intérêts puissants ayant des relais et des protections dans l'entourage du roi. D'après cette thèse défendue à titre d'exemple par le journaliste Khalid Jamaï, les accusations versées à l'encontre de l'article d'Ali Anouzla ne sont finalement qu'un prétexte pour le faire taire⁵².

Cette affaire rejoint des précédents qui ne laissent rien présager de bon pour la liberté d'opinion et d'expression dans l'élaboration en cours du Code numérique⁵³. D'après le projet de texte, certains articles reprennent des articles liberticides du Code de la presse liés non seulement aux références habituelles aux constantes de la nation mais aussi à l'ordre public, la sécurité nationale ou les politiques publiques. L'imprécision et l'indétermination de ces lignes rouges risquent d'ouvrir la porte à l'arbitraire⁵⁴.

Certes, comme le remarque *Jeune Afrique*, les mobilisations publiques dans les affaires du « Danielgate » ou « Anouzla » sont numériquement extrêmement minoritaires. Elles sont cependant fortement relayées par la toile, les réseaux sociaux et les médias occidentaux. Elles permettent ainsi de raviver la flamme militante, notamment du Mouvement du 20 février, qui aujourd'hui réprimé, espère toujours pouvoir revenir sur le devant de la scène et faire avancer son agenda de transformation du régime.

50. Le journaliste espagnol a lui-même fait l'objet d'une plainte qui provoquera son dessaisissement du suivi des affaires maghrébines au sein du quotidien espagnol.

51. On notera le soutien de personnalités médiatiques en désaccord avec les pratiques associées à la Monarchie exécutive telles que l'homme d'affaire Karim Tazi ou du prince Moulay Hicham Ben Abdallah El Alaoui. Cf. Karim Tazi, « Ali Anouzla "paie le prix" du Danielgate », *Lakome.com*, 26 septembre 2013 <http://fr.lakome.com/index.php/maroc/1407-ali-anouzla-paie-le-prix-du-danielgate>. Hicham Ben abdallah El Alaoui, « Liberté de la presse au Maroc : une dérive de plus ... la dérive de trop ? », *Lakome.com*, 25 septembre 2013, <http://fr.lakome.com/index.php/chroniques/1417-liberte-de-presse-au-maroc-une-derive>

52. *Lakome*, "Interview: Khalid Jamaï sur l'affaire Anouzla", 11 octobre 2013 <http://fr.lakome.com/index.php/maroc/1407-ali-anouzla-paie-le-prix-du-danielgate>

53. Cf. le rapport de Freedom House "Freedom on the Net 2013", http://freedomhouse.org/sites/default/files/resources/FOTN%202013_Full%20Report_0.pdf

54. Jilian C. York, « Will Morocco Regulate the Internet? An Interview with Zineb Belmkaddem and Ibn Kafka », EFF 2013: Electronic frontier foundation. Defending your rights in the digital world, 17 décembre 2013.

Conclusion

Le bras de fer qui l'a opposé à Abdellilah Benkirane a permis à Hamid Chabat d'être élu « Homme de l'année 2013 » par l'hebdomadaire *Tel Quel*. L'Istiqlal qui était *a priori* le parti le plus proche des référentiels idéologiques du PJD est devenu son principal adversaire. Après avoir perdu la bataille du remaniement ministériel, le nouveau za'im a écarté ceux qui parmi ses rivaux lui ont déclaré une guerre ouverte. Son adversaire malheureux lors du congrès du parti, Abdelouahad El Fassi, qui n'a eu de cesse de contester les résultats, a été démis du conseil national avec une vingtaine de dirigeants le 16 décembre en conformité avec le règlement du parti qui sanctionne les absences répétés des membres du conseil national.

Pour refaire son handicap électoral, le vieux parti nationaliste ne doit pas seulement compter sur une conjoncture économique et sociale difficile ou les erreurs de gestion gouvernementale du PJD, mais aussi conquérir l'électorat qui lui fait défaut. Au cours du deuxième semestre 2013, une fois passé dans l'opposition parlementaire, l'Istiqlal s'est consacré à l'obstruction des projets législatifs du gouvernement⁵⁵. Chabat a, semble-t-il, perdu une bataille ; les prochaines élections nous dirons s'il a perdu la guerre.

Fort de sa légitimité par les urnes, le Chef du gouvernement, Abdellilah Benkirane, n'a pas répondu au mémorandum de son rival. Il s'est contenté de polémiquer à distance sans jamais le citer. Néanmoins, le remaniement ministériel coûte cher aux islamistes en termes de pouvoir et de crédibilité. Ils perdent la plupart des grands ministères et ne conservent que les portefeuilles des ténors du parti. Les exclus des cabinets ministériels rechignent et font désormais entendre leur mécontentement vis-à-vis de l'action conduite par le PJD au gouvernement. La paralysie gouvernementale est certes due en partie à la crise avec l'Istiqlal et les difficultés pour former d'une nouvelle majorité. Mais ces derniers événements n'expliquent pas tout.

Malgré les gages de loyauté et de bonne foi d'Abdellilah Benkirane, Mohamed VI a profité des faiblesses du Chef du gouvernement pour lui ôter l'initiative en matière de politique d'enseignement. La Monarchie a été malmenée par la polémique de « l'affaire du Danielgate » et comme à son accoutumée, elle a saisi la fenêtre d'opportunité ouverte par Hamid Chabat pour redéployer son emprise et disqualifier la classe politique. Elle renforce ainsi à son avantage le caractère asymétrique de la cohabitation avec le PJD. Ainsi, le Chef du gouvernement a adopté un profil bas et admis publiquement à l'automne « qu'il collaborait volontiers avec tout conseiller que le Roi Mohammed VI chargeait d'une mission donnée », ajoutant qu'il « n'interférerait pas dans le travail de ces conseillers car ceci serait inconvenable ». En fin d'année, Abdellilah Benkirane a fini par avouer son impuissance⁵⁶.

55. Le 17 décembre, il mobilise ainsi son groupe parlementaire à la deuxième chambre pour barer la route à un amendement gouvernemental apporté à la Loi de Finances et qui proposait une amnistie permettant de rapatrier les avoirs non déclarés des Marocains à l'étranger.

56. L'hebdomadaire *Tel Quel* rapporte les propos suivants tenus par Abdellilah Benkirane devant la Chambre des conseillers à la fin de l'année : « Peut-être que j'étais naïf quand j'ai cru qu'il était facile de mener des réformes ». Cf. « Pouvoir. Benkirane dans l'impasse », *Tel Quel*, 23 janvier 2014.

Comme le signale Ali Anouzla⁵⁷, « Le grand perdant de cette mauvaise comédie est la politique dans son sens le plus noble ». Le directeur de la version en arabe du journal électronique en ligne a été victime de sa prise de liberté de parole. Il s'est attiré les foudres du régime en octroyant dans ses écrits une place privilégiée aux errements de la gouvernance monarchique⁵⁸.

Le mode de gouvernance de la Monarchie exécutive s'accommode du rôle de recours ultime que lui restitue un champ politique attentiste. Tout au long de la crise le roi se situe au-dessus des partis. En ajournant l'arbitrage, il laisse croire qu'il n'a pas à être mêlé à des querelles partisans. Ce faisant, Mohamed VI n'hésite pas à exprimer des remontrances qui visaient le PJD et l'Istiqlal en revenant sur cette crise dans son discours du 20 août⁵⁹. En reprenant en main le dossier de l'Éducation, il s'arroe le pouvoir de décider des orientations des politiques publiques, de ce qui revient au gouvernement et de ce qui revient à la Monarchie. Quant au gouvernement, il adopte une position de victime. En renonçant au rapport de force, il abandonne toute velléité de conduire une évolution du régime vers une voie parlementaire.

57. Le sagace Ali Anouzla s'est cependant trompé dans ses prévisions concernant le retrait de l'Istiqlal du gouvernement: « L'immense tumulte soulevé par ce qui a été désigné comme le retrait du parti de l'Istiqlal du gouvernement s'est révélé être un simple pétard mouillé. Il est désormais clair, en effet, que ce retrait n'aura pas lieu, et ne peut avoir lieu, ... ». Ali Anouzla, « L'impossible retrait », version traduite sur *PanoraPost.com*, 19 mai 2013. <http://www.panorapost.com/lim-possible-retrait-par-ali-anouzla/>

58. Aboubakr Jamaï, « MÉDIAS La monarchie, tabou absolu de la presse marocaine », *Lakome.com*, 28 octobre 2013.

59. « En revanche, il faut renoncer à la polémique stérile et détestable qui n'est d'aucune utilité, si ce n'est le règlement de comptes étriqués et la pratique de l'injure et la calomnie », <http://www.maroc.ma/fr/discours-royaux/texte-integral-du-discours-royal-a-la-nation-locasion-du-60eme-anniversaire-de-la-Revolution-du-Roi-et-du-Peuple>